

Voici le rapport succinct de notre entrevue du 10 juin 2022. Celui-ci n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais de souligner les principaux faits et de traduire ce qu'au nom du Comité St-Roch, les signataires ont compris des échanges. Cette synthèse vient en supplément des notes prises par les différents participants.

I. PARTICIPANTS

Sociétés thudiniennes absentes : Enfants de sainte Barbe (Ragnies), Flanqueurs de la Garde (Ragnies)

En présence de Mme la Bourgmestre, Marie-Ève Van Laethem et de l'Échevin du Folklore, Patrice Vraie

II. DISCUSSION

Globalement, très belle édition de la Saint-Roch. Le beau temps, la joie de se revoir après les multiples confinements ont joué dans cette impression de réussite.

- **Samedi** :

Le samedi après-midi, l'escorte des Sociétés par des voitures (une devant et une derrière chaque Société) paraît excessive. Une seule voiture derrière chaque Société ne serait-elle pas suffisante ? Des zones pour pouvoir garer lesdites voitures sont à prévoir.

Météo exceptionnelle → très nombreux public présent, cette année, sur la Place du Chapitre, pour le tir des campes.

→ Le départ de la Retraite reste compliqué.

L'ajout d'un bac de récupération des flambeaux à la jonction de la rue Saint-Jacques/Rempart du Midi semble indispensable. L'emplacement des autres bacs doit être repensé.

Malgré une énième très large information, de très nombreux rappels du Comité Saint-Roch et de la Ville de Thuin, des traces de flambeaux sur certains murs de la rue Saint-Jacques ont, à nouveau, été constatées.

Les Enfants de sainte Barbe (absents lors de la réunion de préparation) n'ont, à nouveau, pas respecté l'itinéraire prévu lors de la Retraite (contournement de l'église plutôt que passage sous la Voûte).

- **Dimanche** :

Les marcheurs présents remercient vivement la Ville d'avoir prévu un véhicule et du personnel pour bloquer la circulation sur le Viaduc le dimanche en fin de matinée.

Cependant, en règle générale, les ouverture et fermeture des barrières ont été problématiques tout au long de la Saint-Roch. Des voitures se sont retrouvées dans le

cortège. Pour éviter ces désagréments, des ajustements nécessaires seront apportés pour 2023.

Les Sociétés présentes et le Comité Saint-Roch rappellent que la mise en route des Sociétés incombe, en premier lieu, au corps d'office de celles-ci. Conformément aux décisions consignées dans le rapport n°31 (voir l'extrait ci-dessous), dans cette opération, le rôle du Comité Saint-Roch est normalement d'être le filet de sécurité en cas de défaillance des officiers tout en ayant une vue globale du cortège. Une bonne communication au sein même des Sociétés est indispensable.

« Le rôle des membres du CSR n'est pas de se substituer aux Commandants ou Adjudants et à leurs Officiers subalternes qui sont responsables de l'application stricte des accords, décisions, consignes... pris ou communiqués durant les réunions de préparation. Toutefois, en cas de défaillance de la ligne hiérarchique d'une Société durant la Marche, le CSR se voit contraint d'y remédier dans la mesure du possible. (Rapport n°31 – 07/06/2019) »

La Compagnie St-Roch a quitté le Chant des Oiseaux 25 minutes après les Flanqueurs. Ce retard a été provoqué par l'arrivée tardive de la section « Jeune » à hauteur de l'académie de musique (ex-gendarmerie).

La représentante de la Compagnie St-Roch admet que, durant la St-Roch, il existe un manque de coordination entre les sections de sa Société.

Départ des Waibes avec 35 minutes de retard par rapport à l'horaire initialement prévu (17h00), retard signalé d'autant plus qu'il n'y avait pas, cette année, de délégation de Marche invitée.

Initialement prévue à 20h00, la rentrée du dimanche s'est terminée à 20h47.

Ce retard trouve-t-il une partie de son explication dans l'incessante augmentation du nombre des marcheurs au sein des Sociétés maintes fois soulignée ?

En 2015, il avait pourtant été prévu et accepté par l'ensemble des Sociétés de ne plus ajouter de marcheurs en leur sein.

« Nombre croissant de marcheurs contrairement au consensus dégagé lors de la récente réforme de la Marche → risque d'étouffement de la marche sous le poids du nombre. (Rapport n°3 – 30/11/2012, rapport n°28 – 22/06/2018, rapport n°29 – 22/02/2019) »

- **Lundi :**

Pour la messe : prévoir des chaises pliantes ou des bancs derrière l'autel pour les porte-drapeaux ? Un ravitaillement en eau pour les participants peut-il être envisagé, surtout quand la météo est très favorable, comme cette année.

La participation à la messe ne doit pas être une corvée. Elle fait partie intégrante de la Saint-Roch. Or, d'année en année, l'église est de moins en moins occupée par les Marcheurs. Néanmoins, cette année, tous les drapeaux y étaient présents.

Contrairement aux accords communément convenus (*saintrochthuin.be – rubrique archives - réforme de la Saint-Roch : aboutissement des pourparlers*), certaines Sociétés s'arrêtent en montant vers la Maladrerie. L'ordre du cortège n'est, ainsi, plus respecté lors de l'arrivée sur le plateau. Le périmètre de la zone de bivouac des troupes n'est plus respecté non plus. Complémentairement, seul le drapeau de la section « Zouaverie » de la Compagnie St-Roch n'a pas fait le tour de la Potale alors que cela avait été rappelé et unanimement accepté lors de la réunion de préparation du 29 avril 2022.

Paradoxalement, à 10 petites minutes près, le cortège s'est remis en route à l'heure prévue (14h10 au lieu de 14h00).

Par ailleurs, à la suite d'un énième retard d'une composante de la Compagnie St-Roch, un différend est survenu, lors du départ de la Maladrerie, entre son adjudant et un membre du CSR. Une rencontre sera organisée entre les protagonistes afin de mettre les choses à plat.

Les Sapeurs et Artilleurs se sont sentis quelque peu bousculés par la Compagnie lors de sa rentrée sur la Place du Chapitre.

Médailles d'ancienneté : en 2016, le déroulement de la remise des décorations a été communément discuté et accepté par l'ensemble. Il n'est, de toute évidence, pas (ou plus) respecté.

Pour le **16 septembre 2022, au plus tard**, les Sociétés sont invitées à remettre leurs propositions au Comité Saint-Roch quant à une révision du protocole de la cérémonie de remise des décorations.

Pour rappel, les décorations ne sont remises qu'aux marcheurs et non aux pèlerins. Les années passées en tant que pèlerin ne devraient donc pas être comptabilisées. Ce point sera prochainement reprécisé.

- **Divers et remerciements :**

La représentante des Tartares souligne que nombre de participants à la Marche St-Roch n'ont pas conscience du travail abattu par le CSR au profit du collectif. Sans leurs actions, cette charge retomberait sur les épaules des Sociétés et de leur Corps d'Office. En outre, elle épingle aussi que c'est aux officiers de s'assurer du respect des accords conclus en réunion, de faire respecter l'ordre dans leurs rangs ou d'assumer le départ de leur troupe à l'heure H. L'assemblée approuve cette intervention.

Il serait souhaitable d'augmenter le nombre de WC et d'urinoirs et d'informer de leurs emplacements.

De plus grandes poubelles ne doivent-elles pas être envisagées ? Les déchets s'amoncellent vite autour des « petites » poubelles actuelles.

Merci à la batterie des Sapeurs qui a assumé tous les rigodons les samedi, dimanche et lundi de Saint-Roch.

Merci à la batterie des Zouaves Pontificaux pour sa présence, le dimanche matin, du Tienne Trappe à l'église de la Ville-Basse.

Les Sapeurs annoncent leur 135^{ème} anniversaire pour une éventuelle mise à l'honneur pour 2023.

III. PROCHAINE RÉUNION

À définir.

À bé rât' !!!

M. Allard, A. Dogné & G. Vanadenhoven